

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/07/2017

Dossier complet le :

04/07/2017

N° d'enregistrement :

2017-5052

1. Intitulé du projet

Création d'une aire de covoiturage d'une capacité de 2x100 places à proximité de l'échangeur 40 de l'A10 sur la commune de Saint-André-de-Cubzac

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Nicolas PEZAS - Directeur des Infrastructures

RCS / SIRET

2 | 2 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a) aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	création d'une aire de covoiturage d'une capacité de 2x100 places. Deux phases de travaux sont prévues: la réalisation d'une aire de 100 places dans un premier temps puis un agrandissement de 100 places supplémentaires.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend l'aménagement :

- d'une aire de covoiturage de 200 places;
- d'une voie d'accès pour les cars interurbains et d'un arrêt de car;
- d'un stationnement deux-roues ;
- de bornes électriques de rechargement;
- d'un bassin de traitement des eaux

Le projet réutilise l'emprise d'une base de chantier créée dans le cadre des travaux de construction de la LGV Tours-Bordeaux au niveau de l'échangeur 40 de l'A10, entre le chemin du passage de Monac et la RD670.

Le projet est conçu de manière à permettre, éventuellement, la mise en place future d'ombrières de parking photovoltaïques.

## 4.2 Objectifs du projet

Le Département de la Gironde est engagé depuis 2011, notamment via son Plan de relance du covoiturage, à faciliter et à développer la pratique du covoiturage .

Cette engagement prévoit notamment l'aménagement d'aires de covoiturage dédiées à des endroits stratégiques sur tout le territoire du Département.

Dans ce cadre, le présent projet vise ainsi à offrir une offre de stationnement aux covoitureurs dans leurs déplacements notamment depuis le nord Gironde en direction de Bordeaux via l'A10 au niveau de Saint-André-de-Cubzac, un endroit actuellement sujet aux problèmes de congestion.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La première phase du projet prévoit la création d'une aire de covoiturage de 100 places, d'un espace de stationnement deux-roues, de bornes électriques de rechargement, des raccordements au réseau routier existant et d'un bassin de traitement des eaux pluviales.

Les travaux dureront 3 mois et comprendront:

- terrassement,
- réalisation de l'assainissement (connexions aux fossés existants et création d'un bassin),
- revêtement de chaussée (type evergreen et enrobé),
- pose des équipements
- réalisation d'un arrêt de bus

La seconde phase du projet prévoit l'agrandissement au besoin de l'aire jusqu'à 100 places supplémentaires. Les travaux dureront également 3 mois.

Le bassin sera dimensionné pour permettre le traitement des eaux de ruissellement de l'aire finale de 200 places.

L'ensemble du chantier respectera la convention d'engagement volontaire signée par le Département de la Gironde concernant la réduction des impacts des chantiers d'infrastructures routières.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase exploitation, les interventions consisteront en l'entretien courant de l'infrastructure (entretien et nettoyage de la couche de roulement, nettoyage des fossés et entretien du bassin, fauchage des espaces enherbés ...)

En respect de la charte départementale, l'entretien ne sollicitera pas l'emploi de produits phytosanitaires.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie globale du projet	9 800 m <sup>2</sup>
superficie phase 1	7 000 m <sup>2</sup> , dont un bassin (surface <1000 m <sup>2</sup> )
superficie phase 2	2 800 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

chemin du passage de monnac  
33 240 Saint-André-de-Cubzac

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. - 0°42'39"72 Lat. 44°99'08"98

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Saint-André-de-Cubzac

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 "Coteau du bicot et zone humide de la virvée et des esteys saint julien et verdun" à 2.5 km au sud ZNIEFF 1 "zone bocagère de l'Estey Verdun" à 2.5 km au sud ZNIEFF 2 "la Dordogne" à 3.5 km à l'ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat en Gironde arrêté le 28/12/2012 PPBE du Département 1ère phase approuvé le 26/06/2014. PPBE du Département 2ème phase approuvé le 29/02/2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Valléesde la Dordogne approuvé le 9 mai 2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du bassin Adour-Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA2000 directive habitat "la Dordogne" à 3.5 km à l'ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux nécessaires proviendront d'installation de recyclage pour les remblais et la couche de forme de la chaussée et de centrales de fabrication pour l'enrobé
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet réutilise une ancienne base de chantier, en bordure de l'autoroute, de la LGV et de la RD670, route classée à grande circulation, peu favorable à la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le site natura2000 directive habitat "la Dordogne" situé à 3.5 km à l'ouest. Il n'y a pas de lien fonctionnel direct entre le projet et les habitats du site. Les eaux de ruissellement générées par le projet seront traitées dans un bassin et rejetées à débit régulé dans le milieu récepteur.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet réutilise une base de chantier occupée depuis 2011 dans le cadre des travaux de construction de la LGV.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Canalisation de transport de matières dangereuses - Inondations - Crues
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics routiers sont déjà élevés sur ce secteur, desservi notamment par l'autoroute A10, la RD 670 et la LGV Tours-Bordeaux en service depuis le 02/07/2017 Cette nouvelle aire de covoiturage a pour but d'entraîner des modifications - a priori positives - des déplacements, en diminuant les trajets individuels en véhicule particulier et donc les trafics de véhicules légers
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de nuisances sonores sont déjà très importantes autour de ce site péri-urbain entouré d'infrastructures de transports bruyantes (A10, LGV, RD670). Cette aire de covoiturage n'entraînera pas d'augmentation des nuisances sonores existantes déjà élevées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances de courte durée lors des travaux
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances de courte durée lors des travaux
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire de covoiturage et l'arrêt de car seront éclairés
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une augmentation de la surface imperméabilisée engendre une augmentation du volume d'eaux de ruissellement chargées en pollution.</p> <p>Les eaux seront dirigées via un réseau de fossés vers un bassin de traitement d'une superficie inférieure à 1000 m<sup>2</sup>.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Cas par cas pour la construction centre commercial la Garrosse à 2 km au nord-ouest

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Un bassin de traitement des eaux, d'une superficie inférieure à 1000 m<sup>2</sup>, sera réalisé pour gérer l'augmentation du volume d'eaux de ruissellement générées par le projet ainsi que les risques de pollution chroniques et accidentelles.

Des arbres seront plantés en bout d'allée, les arbres existants seront conservés.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments ci dessus, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. Le projet est situé dans un contexte périurbain, marqué par de grandes infrastructures de transports (proximité immédiate de l'autoroute A10, de la RD670 et de la LGV SEA), peu favorable à la faune et la flore. De plus, il réutilise une zone de chantier créée en 2011 pour la construction de la LGV SEA.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BORDEAUX

le,

4 juillet 2017

Signature



Le Directeur par cyberim

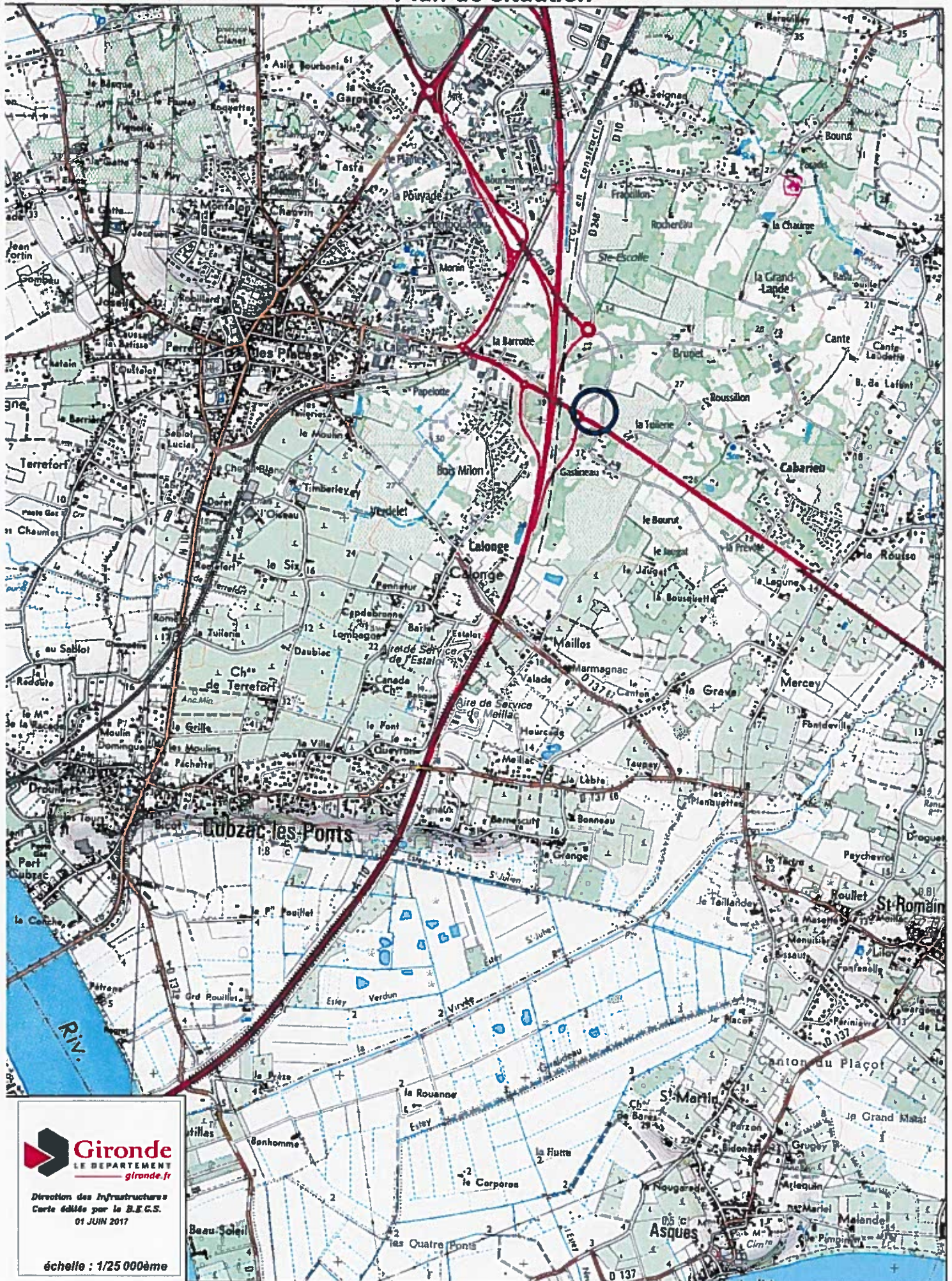
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

PH. GUIGNARD



# Aire de covoiturage de Saint André de Cubzac 2 x 100 places

## Plan de situation



Direction des Infrastructures  
Carte éditée par le B.E.C.S.  
01 JUN 2017

échelle : 1/25 000ème











Aire de covoiturage de Saint André de Cubzac  
2 x 100 places



Exploitation

Terrain	Surface	Zone 1	Zone 2
Chaussée aire	2789m <sup>2</sup>	1745M <sup>2</sup>	1044M <sup>2</sup>
Chaussée bus+quai	467m <sup>2</sup>		
Chaussée chemin	975m <sup>2</sup>		
Places de parking	2621m <sup>2</sup>	1246m <sup>2</sup>	1375m <sup>2</sup>
Espace à aménager	245m <sup>2</sup>	153m <sup>2</sup>	92m <sup>2</sup>
Surface bassin	<1000m <sup>2</sup>		